

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 15 octobre 2020**

**N° 18**

**Objet : Avenant à une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FLAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

**Étaient représentés :**

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

**Étaient excusés :**

BARDIN Chantal,  
BAUDOUI Marie Anne  
BOURJAC Jean Marie  
PARIS Mireille  
POSTEL Chrystelle  
REBOUL Childéric,  
RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-Inpâte.com

99\_DE-004-200067437-20201015-10\_15102020

**Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Provence Alpes Agglomération exerce les compétences Eau Potable et Assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble de son territoire.

Afin d'assurer une meilleure coordination de travaux, un certain nombre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage ont été établies avec les communes membres.

L'une d'entre elles, passée selon le même principe avant le transfert de compétences, par le SIEAMD avec la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, identifiait un montant plafond de délégation de 29 200 € HT. Le Sieamd a en effet assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluvial de l'allée des érables, à Château-Arnoux-Saint-Auban.

Des circonstances exceptionnelles dans la tenue du chantier objet de la délégation ont été rencontrées. Ces circonstances sont le résultat d'aléas techniques imprévus et de perturbations d'organisation en raison de l'état d'urgence sanitaire consécutif à l'épidémie de COVID 19.

Ces surcoûts impactent la part des travaux mise à la charge de la Commune, en dépassant le plafond identifié par la Convention initiale : il convient ainsi de porter la contribution maximale de la commune de 29 200 € HT à 35 500 € HT.

Le Conseil d'Exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 8 octobre 2020.

Afin d'autoriser la présentation de ces sommes à la Commune, il vous est ainsi proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage joint en annexe à cet effet, ainsi que tous les actes s'y afférant, présentant une hausse du seuil des travaux autorisés à la délégation de 29 200 € HT à 35 500 € HT.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération


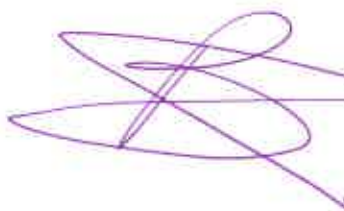
A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20201015-10\_15102020